



Participation des salariés pour participer aux activités sociales

Par **akira592**, le **08/05/2019** à **16:58**

Bonjour,

Je voudrais savoir s'il fallait absolument que le Comité d'Entreprise demande une participation forfaitaire aux salariés désireux de participer aux activités sociales (karting, pêche, autres sorties) qui sont proposées par notre CE. ou, à contrario, que les salariés puissent participer aux activités sans aucune participation de leur part (ce qui est le cas actuellement). C'est question de savoir si nous sommes dans la l'égalité.

Merci pour vos réponses.

Par **morobar**, le **08/05/2019** à **18:14**

Bonjour,

Tout est possible.

EN ce qui me concerne j'ai toujours œuvré pour qu'une participation parfois remboursable soit exigée tant des participants que des invités.

Ceci pour ne pas commander 3 agneaux pour le barbecue et se retrouver avec 3 pelés et 2 tondu le jour dit.